

# COMMUNE D'EGLISOLLES



Bulletin Municipal n° 23 – Octobre 2024

IPNS

## **Le Mot du Maire**

Chers Administrés,

Après plusieurs années déjà difficiles du point de vue sanitaire et économique, c'est maintenant l'instabilité politique et l'austérité qui nous menace.

Les particuliers ainsi que les collectivités vont devoir contribuer au remboursement de la dette.

Concrètement pour la commune, cela va se traduire par une baisse des dotations de l'État qui viendra s'ajouter à toutes les augmentations de charges que nous avons déjà dû subir.

Malgré cela, la fiscalité devrait être maintenue à son taux actuel pour 2025 grâce à une situation financière saine et à un taux d'endettement faible.

Dans ce dernier tiers du mandat, nous comptons mener à bien la réalisation du bistrot multi service, poursuivre l'entretien et la rénovation des chemins et du patrimoine ainsi que la réhabilitation de l'école et assurer à nos habitants un cadre de vie agréable.

Malgré les difficultés, nous vous assurons mettre toute notre énergie pour conduire à l'aboutissement des projets en cours.

Je termine en remerciant tous ceux qui pour leur engagement, tant municipal qu'associatif contribuent à la vitalité de la commune.

J'accueille tous les nouveaux habitants et leur souhaite une bonne intégration dans notre collectivité.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous.

Jean-Luc **VIALARD**

## AEP (Eau Potable) - BILAN DE SITUATION

C'est une année très arrosée qui a fait suite à deux années de sécheresse. La ressource en eau est donc largement excédentaire. Cependant, nous avons poursuivi la fiabilisation du réseau en 2024.

Deux compteurs supplémentaires de débit ont été mis en place (Les Fayolles et Malval) pour faciliter la localisation des fuites. Les vidanges des châteaux d'eau de Paillanges et Sicaud ont été remises en état. Des fuites anciennes ont été détectées et réparées à Malval ainsi qu'à Breuil. Des vannes de sections ont également été remplacées ou ajoutées (chemin des Côtes – La Fayette). Plusieurs poteaux d'incendie vétustes ont été changés (Lissolet, Sicaud, Malval).

Début août, les villages du Sud de la Commune (Le Vernet, Terreneyres et Vertamy) ont été privés d'eau pendant 24 heures suite à la rupture d'une grosse conduite à proximité d'une ventouse, après la manœuvre des pompiers à Vertamy. Depuis, nous avons réalimenté cette partie de la Commune par le réservoir de Sicaud en remplacement de celui du Bourg.

Des travaux de réparation du château d'eau de Paillanges sont commandés à l'Entreprise BTPL d'AMBERT pour un montant HT de : 5.500,00 €. Ils doivent être réalisés avant la fin de l'année. Ils consistent à reprendre le plafond de la chambre des vannes, à drainer la couverture du réservoir et à conforter la maçonnerie du regard de captage.



Paillanges



Malval

## TRANSFERT AEP A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La Loi NOTRe du 07/08/2015, modifiée par la loi du 03/08/2018 et la loi du 27/12/2019 relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique, prévoit le transfert des compétences « eau potable et assainissement » à la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez (CCALF) au plus tard, à la date du 01/1/2026.

Après négociation, nous avons obtenu l'établissement d'une convention d'entretien avec ALF. En clair, la Commune assurera l'entretien et l'exploitation des réseaux eau et assainissement pour le compte de la Communauté de Communes. Cette solution de repli, permet de conserver les intervenants au plus près des lieux d'intervention même si elle prive la Commune du pouvoir décisionnaire en matière de travaux et de tarif.

Début octobre, le nouveau premier Ministre, Michel **BARNIER** est revenu sur l'obligation de transfert de cette compétence, assurant vouloir permettre aux communes qui le souhaitent de continuer à gérer l'eau et l'assainissement.

Nous attendons avec impatience la validation de cette modification de la loi par l'Assemblée pour nous positionner pour le maintien de la compétence au sein de la Commune, même si elle sera de plus en plus difficile à exercer localement avec les pénuries d'eau en périodes estivales et avec le durcissement constant de la réglementation.

## **ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le Bourg, les Planches et le Verdier sont raccordés au réseau communal d'assainissement qui conduit les effluents collectés à la station d'épuration située au Verdier.

Les services du Département (SATESE) chargés du suivi de fonctionnement de la station et les services de l'État (DDT) sont de plus en plus pressants pour que nous réduisions les eaux claires qui continuent d'arriver en trop grande quantité à la station et perturbent son fonctionnement.

**Un diagnostic du réseau doit être réalisé prochainement à la demande de la D.D.T. afin d'identifier l'origine de ces eaux parasites et d'obliger les abonnés qui rejettent des eaux pluviales dans le réseau à se mettre en conformité, faute de quoi des mesures plus drastiques seront prises.**

Aussi, nous vous demandons dès maintenant de vous assurer que vos évacuations sont conformes et de prendre les mesures nécessaires si ce n'est pas le cas. Il suffit d'ouvrir le tabouret de branchement pour vérifier qu'il n'y a pas d'écoulement permanent d'eau claire et surtout par temps de pluie que les chéneaux n'y sont pas rejetés. Pour les administrés qui ont déjà reçu un courrier de demande de mise en conformité de leur branchement, cette information vaut rappel. En l'absence de réseau, les eaux pluviales doivent être évacuées sur la parcelle (puits perdu ou zone d'infiltration).

## **BAR RESTAURANT – MULTI-SERVICES**

Le bistrot multi-service prévu dans la « Maison **MAITRIAS** » au centre du Bourg est toujours en travaux.

L'aménagement en cours de la partie commerciale, même s'il est avancé à près de 50%, a pris un « certain retard » par rapport aux prévisions malgré une pression constante sur les artisans.

Le chauffage quant à lui est installé avec une chaudière à granulés en remplacement de l'ancienne à fioul.

Cependant, nous espérons que le site soit fonctionnel à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2025 pour une mise en service avant l'été. Le second trimestre sera consacré aux modalités administratives.

Des contacts sont en cours pour la recherche d'un gérant.



## **REMISE EN ETAT DES BACS DES VILLAGES**

A l'époque où l'eau est une ressource précieuse, il est important de maintenir en état de fonctionnement les bacs des villages. Cette année, trois d'entre eux ont été rénovés.





**LISSOLET** : l'étanchéité a été refaite.



**SICAUD** : l'ancien bac, cassé a été remplacé par un nouveau et les abords aménagés

**PAILLANGES** : le regard de captage a été réparé et rehaussé. L'étanchéité a également été revue.



## **PETITS TRAVAUX D'AMENAGEMENT**



## **A MALVAL**

L'ancienne décharge du village a été réhabilitée avec busage des eaux pluviales, enrochement et remise en forme du talus.

Le montant des travaux s'élève à : 3.042,50 € H.T.

## **A BREUIL**

A la demande des habitants, le fossé du chemin d'accès au village a été busé pour faciliter le croisement des véhicules.

Le montant des travaux s'élève à : 4.384,50 € H.T.

## **A SICAUD**

Une ancienne section de réseau d'évacuation des eaux pluviales a été refaite ainsi qu'un aqueduc.

Le montant des travaux s'élève à : 2.828,06 € H.T.

Tous ces travaux ont été réalisés par l'Entreprise « **Passion Nature Forez** » ex « BROUILLAT » de « LA TOURETTE ».

## **ENTRETIEN DES CHEMINS**

Des travaux de remise en état et de curage des fossés ont été réalisés sur divers chemins : « Les Littes, Sicaud, Molhac, Rouffix, L'Épinal, Les Lèbres, Paillanges... »

## **MATERIEL COMMUNAL**

La Commune a fait l'acquisition d'une fourche avec godet « crocodile » pour équiper le tracteur pour un montant H.T. de : 10.350,00 €.

Cet équipement, indispensable facilitera la tâche des employés pour de nombreux travaux.



## **SECURITE ROUTIERE**

Une signalisation d'interdiction de tourner à gauche a été mise en place à Paillanges sur la route départementale 205 dans le sens Ambert vers Viverols compte tenu de la visibilité insuffisante pour effectuer cette manœuvre.

Cette décision, qui peut paraître contraignante pour certains est nécessaire en termes de sécurité. Elle est formalisée par un arrêté du Maire affiché dans le village et à la Mairie.



## RAPPELS SUR LE TRI DES DECHETS

Le poids des ordures ménagères continue à diminuer et la quantité d'emballages triés augmente. Bravo, grâce à vos efforts de tri et de compostage, nous recyclons plus et le coût de la gestion de nos déchets est stable.

Nous vous remercions toutes et tous pour votre geste de tri qui permet de maîtriser le coût de gestion de nos déchets et de réduire leur impact environnemental. Néanmoins, quelques erreurs subsistent dans les bacs jaunes.

Voici donc un rappel de deux consignes souvent méconnues.

- **Aucun sac noir contenant des emballages ne doit être déposé dans le bac jaune.**

En effet, ces sacs noirs opaques sont refusés en centre de tri. Vous pouvez soit utiliser **les sacs jaunes transparents** (disponibles en mairie, en déchetterie), soit jeter vos emballages en vrac.

- **Essuie-tout, mouchoirs, ... : direction les ordures ménagères ou le composteur !**

Ils sont souvent jetés dans le bac jaune car considérés comme des « papiers ». Mais ils ne se recyclent pas (car en fait, ils ont déjà été fabriqués à partir de papier recyclé, et on ne peut recycler le papier qu'une seule fois). Le meilleur recyclage se fera en petites quantités dans votre composteur. Sinon, jetez-les aux ordures ménagères.

LA consigne à retenir : **est-ce un emballage ? Si oui, le déchet doit être mis dans le bac jaune !**

LA maxime à retenir : **le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !**

*Vous avez des questions sur le compostage, le tri, la gestion des déchets sur le territoire ? Contactez le service déchets de la Communauté de communes au 04 73 82 76 91.*

### **NOUVEAU SERVICE**

***Mise en place d'un container à vêtements au point de tri situé à côté de la mairie.***

## **SORTONS LES DECHETS ALIMENTAIRES DE NOS POUBELLES !**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le tri des déchets alimentaires est obligatoire. Il n'est donc plus possible de les jeter dans la poubelle d'ordures ménagères (poubelle noire/bac vert).

La Communauté de communes Ambert Livradois Forez vous propose plusieurs solutions :

### **- Le compostage à la maison**

Vous disposez d'un extérieur : adoptez gratuitement un composteur en participant à une formation (inscription sur le site [ambertlivradoisforez.fr](http://ambertlivradoisforez.fr) - page « compostage », ou au 04 73 82 76 91).

En une heure, vous obtiendrez toutes les clefs pour composter sans nuisance et en obtenir un bon compost.

### **- Le com**



EGLISOLLES dispose d'un composteur partagé sur le square.

Équipez vous d'un seau en mairie pour composter !

Vous pourrez ensuite récupérer le compost produit, il sera mis à disposition de tous les usagers.



D'autres solutions existent comme le compostage en tas, le compostage de surface ou l'utilisation de déchets pour nourrir vos animaux. Quelle que soit la solution choisie, l'important est de ne plus transporter ces déchets biodégradables, composés principalement d'eau, jusqu'à Clermont-Ferrand pour les incinérer.



## ECOLE

Pour l'année scolaire 2023-2024, l'école comptait 25 élèves : 12 PS - 8 MS et 5 GS

Les élèves ont assisté à des **rencontres sportives** dans le cadre de l'**USEP 63** :



- Une rencontre **Jeux d'opposition** en décembre à la salle du CORAL à Ambert ;
- Une matinée **aquatique** à la piscine d'Ambert en mai proposée par ALF.
- Une **journée « Olympique »** au stade d'Ambert réunissant de nombreuses classes dont celles de

Saillant et Viverols.

Les élèves ont également eu **un cycle natation de 8 séances** à la piscine d'Ambert de septembre à novembre, financé par la mairie.

Un travail sur l'**Education au Développement Durable** :

- **fabrication de peinture végétale et réalisation de papier recyclé**, avec le service déchets d'Ambert Livradois Forez ;
- **sensibilisation sur la faune et la flore de la rivière** et de ses abords avec l'intervention de techniciens de Loire-Epage Lignon ;
- **découverte des arbres et de la forêt** avec le Parc Livradois Forez dans le cadre du projet Auprès de nos arbres.





**Un partenariat avec la médiathèque d'Eglisolles** et Mélanie Calmard qui propose un prêt de livres aux élèves et des animations de lectures, racontes-tapis, kamishibai.



Les **interventions** de Cécile Breuil **professeur de musique** à ALF, 10 séances de décembre à février et quelques-unes en fin d'année pour réviser le répertoire proposé pour la kermesse.



**Projet « Au chœur de l'Ance »** avec les élèves des écoles de Saillant et Viverols, l'Artiste Dominique Hiberty et les professeurs de musique qui ont accompagné les classes tout au long de l'année. Ce projet riche en apprentissages, découvertes et émotions s'est terminé par une répétition du spectacle au Volcan de Montpeloux.



Le point de départ de ce projet a été **le spectacle** de Dominique Hiberty « **l'Étonnant voyage** », auquel tous les élèves du RPI ont assisté ensemble.

D'autres projets partagés avec les élèves des écoles de Saillant et Viverols :

**Noël : un spectacle et un repas partagé avec les Résidents de l'ÉPAHD de Viverols.**



**La kermesse**, organisée par l'APE du RPI, avec un spectacle des élèves pour les familles ! Le repas a été co-organisé avec le comité des fêtes de Viverols.

**Le voyage scolaire** à Lyon avec une croisière sur la Saône et la visite du Parc de la Tête d'Or ! pour terminer une belle année scolaire tous ensemble !



La fin de l'année scolaire a été marquée par le départ de Marina BICHELONNE, aide maternelle, et des effectifs inégalement répartis pour la rentrée à venir...

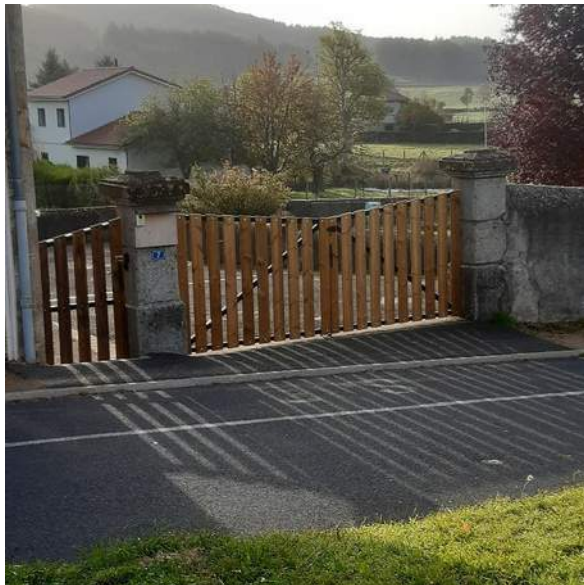
La répartition a été revue sur le RPI. **L'école d'Eglisolles accueille pour cette année 2024 2025 les PS et MS. Malaury LESAGE a été recrutée pour remplacer Marina. Les GS sont quant à eux à l'école de Saillant pour cette année.**

Le lundi 2 septembre 2024, 5 PS et 12 MS ont fait leur rentrée à l'école où de nouvelles aventures les attendent !



## **TRAVAUX A L'ECOLE**

Les portails de l'école ainsi que le puit perdu qui collecte les eaux pluviales ont été remis en état par nos employés. Tous les éclairages ont été remplacés par des leds moins gourmandes en énergie comme dans les bâtiments de la mairie salle des fêtes.



## **PLAN LOCAL D'URBANISME (PLUI)**

Pour rappel de l'historique, la modification demandée du PLUI de la Vallée de l'Ance a été acté le 31/01/2019. Elle devait être réalisée en interne par la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez. Cependant, compte tenu de l'importance des modifications souhaitées par les Communes, un bureau d'étude a été recruté en août 2021. Comme mes collègues Maires de la Vallée de l'Ance, je ne peux accepter les propositions qui nous sont faites par le bureau d'étude suite à la loi « Climat et Résilience » et la « Zéro Artificialisation nette » qui se traduit par une réduction drastique des terrains constructibles déjà peu nombreux (divisé par 2) avec trop souvent des terrains non disponibles à la vente.

Ces différents et le manque de prise en compte des observations formulées par les Maires retardent le projet. L'enquête publique sera peut-être lancée en 2025 si un accord peut être trouvé.

## **DEMATERIALIZATION DES DEMANDES D'URBANISME**

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2022, vous pouvez déposer vos demandes d'autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable...) sous forme électronique. En effet, toutes les communes doivent désormais être en mesure de recevoir vos demandes de manière dématérialisée.

Pour cela, voici l'adresse pour déposer votre dossier : <https://urbanisme.puy-de-dome.fr/guichet-unique>

Vous devez créer un compte puis vous n'aurez plus qu'à déposer vos documents au format numérique.

Nous profitons de cette page pour vous rappeler que tous travaux dans les bâtiments nécessitent une Déclaration Préalable ou un Permis de construire.

## **SITE INTERNET DE LA COMMUNE**

Il est accessible à l'adresse : **eglisolles.fr** dans un navigateur internet.

## **PETIT PATRIMOINE**

La Communauté de Communes Ambert Livradois Forez réalise actuellement la mise à jour du recensement du petit patrimoine (croix, lavoirs, lieux historiques, pierres, chapelles etc...) pour sa numérisation. A l'issue de de cette révision, il sera accessible à tous sur le site Internet de la Communauté de Communes.

A **EGLISOLLES**, c'est Christine **BATISSON** qui est en charge du dossier.

Elle remercie tous les habitants qui l'ont aidée dans ces recherches.

## **PROJETS 2025**

### **VOIRIE**

Un programme de remise en état de la voirie est prévu pour une réalisation en 2025. Sont concernés principalement les chemins de L'Epinal, Breuil et La Fayette. L'évaluation de ces travaux avoisine les 55.000,00 € H.T. qui devraient être subventionnés à 40% par le Département et 20% par l'Etat. Les demandes de financement seront faites dans ce sens avant la fin de l'année pour une réalisation à l'été prochain.

### **BATIMENT ECOLE**

Le projet de remplacement du solivage du rez-de-chaussée de l'école par une dalle béton n'a pas pu être réalisé en 2024 faute de financement. Aussi, il sera de nouveau proposé pour 2025 mais cette fois-ci avec une solution « solivage bois » et parquet, plus facile à mettre en œuvre pendant le temps réduit des vacances scolaires. Là-aussi, les demandes de subventions seront faites très prochainement. Les taux de subvention devraient être similaires à la voirie. L'estimation prévisionnelle est de l'ordre de 40.000,00 € H.T.

Si tout se passe bien, les travaux devraient être réalisés pendant l'été prochain.

### **SECURISATION DE LA TRAVERSEE DU BOURG**

Un programme « d'amende de police » a été présenté au Conseil Départemental courant 2024. C'est la Direction Routière et d'Aménagement Territorial LIVRADOIS-FOREZ d'AMBERT qui a élaboré le projet. Il consiste à la réalisation de marquages au sol et la matérialisation des passages piétons. Il vient d'être validé par le Conseil Département du Puy-de-Dôme et sera financé à 75% pour un montant H.T. de 10.270,00 €. La réalisation de ces travaux est prévue au printemps 2025. Nous espérons que ces aménagements permettront de réduire la vitesse des véhicules dans l'agglomération.

**Aussi, merci à tous de montrer l'exemple en levant le pied quand vous traverserez le bourg. Il est prouvé que ce sont les habitués d'un itinéraire qui respectent le moins les consignes de sécurité.**

# **FRELON ASIASTIQUE**

## **Stratégie Communale**

Nous avons constaté la présence de cette espèce invasive, prédatrice des abeilles dans la Commune au cours de l'année 2023. Trois nids ont été détruits par un professionnel fin octobre 2023.

Au printemps 2024, nous avons mis à disposition des habitants qui le demandaient des pièges à mettre en place au printemps pour capturer les reines avant qu'elles ne fassent de nouveaux nids.

Cette opération sera renouvelée cette année pour les habitants qui le souhaitent.

Déclaration nids sur le site dédié



**Tête noire**  
**Thorax noir**  
**Extrémité des pattes jaunes**  
**Abdomen noir avec large bande orangée**

**SIGNALE TON FRELON**

Vous suspectez la présence d'individus ou d'un nid de Frelons Asiatiques ?

Prenez une photo et signalez votre suspicion sur le site : [www.frelonsasiatiques.fr](http://www.frelonsasiatiques.fr)

**FRELON ASIATIQUE**  
**NID PRIMAIRE**  
**NID SECONDAIRE**

**GDS**  
Auvergne  
Rhône-Alpes

## NECROLOGIE DE JEAN-LOUIS GAY



Jean-Louis GAY a partagé son activité professionnelle entre sa petite exploitation agricole et la Commune d'EGLISOLLES.

Il est recruté en 1985 en qualité de Garde Champêtre, puis en 2005 il est nommé Agent d'Entretien Territorial en complément de sa première activité. C'est en 2015 qu'il fait valoir ses droits à la retraite.

Au cours de sa carrière, il a participé à la rénovation des captages d'eau potable et à l'élaboration des plans du réseau en 2003. Il a souvent réparé seul et avec peu de matériel les fuites et divers problèmes d'eau.

Il a aussi vu la construction des différentes tranches du réseau d'assainissement et de la station d'épuration dont il assurait l'entretien périodique.

A partir de 2009, il a assuré le déneigement des chemins de la Commune.

Par la cession de son terrain, il a permis la création de la nouvelle route d'accès à la Mairie.

Jean-Louis était aussi attaché au devoir de mémoire et à l'entretien du cimetière où il connaissait toutes les tombes et leurs histoires.

L'Église a aussi fait partie de ses préoccupations pendant de nombreuses années, notamment pour alerter la Mairie en cas de problème et pour en assurer l'ouverture journalière.

Chaque année, pendant la période estivale, il frappait aux portes des maisons pour la relève des compteurs d'eau.

Sa carrière s'est terminée dans le nouveau garage communal, auquel, il aimait se rendre de temps en temps pour saluer ses remplaçants et leur donner des conseils avisés.

Pendant sa vie professionnelle, trois Maires se sont succédés (Jean **BOSTVIRONNOIS**, Jean **CHAUTARD** et Simon **PELIN**).

De 1984 à 2004, les pompiers d'**EGLISOLLES** l'on également compté dans leur équipe.

Jean-Louis était connu de tous, pour sa sociabilité, sa gentillesse, sa disponibilité et son sens de l'entraide.

Sa connaissance des traditions, de l'histoire de la commune et de ses habitants faisait de lui un personnage incontournable du pays.

Nous garderons de lui, le souvenir d'un homme simple et jovial, dévoué à sa Commune pendant plus de 30 ans et qui aimait la convivialité.

Avec son départ, c'est une mémoire d'**EGLISOLLES** qui disparaît.

La municipalité remercie Jean-Louis pour tous les services rendus à la commune.

## LE MOT DES ASSOCIATIONS

**LES JOYEUX BOUGNATS  
D'EGLISOLLES**



Vie Associative

Les associations sont un maillon essentiel pour que nos villages s'animent tout au long de l'année.

En cela, « Les Joyeux Bournats » entendent prendre toute leur place. C'est pourquoi, nous proposons diverses festivités avec des incontournables.

En février, « Faites des soupes » puis en Avril, « Tripes et pieds de porcs » et la plus importante, la fête patronale « les 14 et 15 Août ».

Cette année, la fête débute le 14 en matinée par un vide grenier suivie l'après midi par le concours de pétanque et la soirée animée et toujours très appréciée des « Moules frites ».

Le 15, l'apéritif offert par « Les Joyeux Bournats » et cette année, animé par un saxophoniste avec hélas assez peu de participants. En soirée, innovation avec la « Truffade » et une belle réussite.

La fête s'est poursuivie avec le bal musette animé par Aurélie et Jérôme ARNAUD et une salle des fêtes comble avec des participants comblés. Un très beau feu d'artifice offert par la mairie clôture de belle manière la fête patronale.

Pour compléter notre offre, nous cherchons toujours, d'autres animations à insérer en cours d'année. Toutes ces manifestations ne peuvent avoir lieu qu'avec l'implication des bénévoles qu'il faut ici remercier vivement.

N'hésitez pas à faire une petite visite sur notre site internet « **joyeuxbournats-eglisolles.fr** » et si l'idée vous vient de participer à l'animation de notre village, suivant vos disponibilités, faites-vous connaître soit en mairie ou auprès des responsables de l'Association, vous serez toujours les bienvenus.

Pour 2025, quelques dates à relever, le 15 février, soirée « Soupes », le 13 Avril matinée « Tripes et pieds » et bien sûr les 14 et 15 Août « Fête patronale ». D'autres manifestations seront programmées suivant les possibilités.

Remercions encore très sincèrement tous les bénévoles qui s'impliquent dans toutes les associations quelles qu'elles soient pour la vie d'Eglisolles.

## **CLUB DE LOISIRS D'EGLISOLLES**

Chaque 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> jeudi du mois, nous nous réunissons dans la salle du rez-de-chaussée de la mairie à partir de 14 heures.

Nous organisons divers jeux ainsi que des dégustations : bûche de Noël, galette, bugnes, choucroute.

Nous serons heureux de vous accueillir si vous voulez venir nous rejoindre.

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter : Mme **FRAYRE** au : 04.73.95.98.57 et Mme **TIXIER** au : 06.20.51.39.85.

Peut-être à bientôt.

**UN PEU D'HISTOIRE : Le MONTCELARD**

Les ruines du château du **MONTCELARD** se trouvent sur un éperon rocheux à 855 mètres d'altitude qui domine les rives de l'**ANCE**, au pied d'un petit massif boisé qui s'élève entre **SAILLANT** et **VIVEROLS**. (Vertamy).

Il a subsisté dans un état de parfaite conservation jusqu'en 1857, date à laquelle, il fut détruit par un incendie.

Les « **BOYER DE LA SALLE** » qui en étaient devenus propriétaires, y avaient installé une verrerie d'où serait venu le sinistre.

Des cartes postales anciennes datant du début du siècle dernier montrent une ruine encore imposante.

Ce petit château, comme ceux de « **BOSTFRANCHET** » et de « **VERTAMY** » était constitué d'un bâtiment carré de trois étages desservi par un escalier placé dans la tour. Elle se trouvait à l'angle contrairement à **VERTAMY** ou elle était médiane en façade. Les murs du bâtiment étaient épais, les appartements spacieux et bien éclairés par de grandes fenêtres. Il y avait une cheminée à chaque étage.

Vers 1960, des pans de murs de la cheminée et de la tour subsistaient. Les pierres restantes furent sans doute réutilisées pour la construction de maisons environnantes. Un moulin ainsi qu'une métairie se trouvaient à côté ; il n'en subsiste aucune trace.

Le château primitif existait sans doute dès le XIV siècle. En 1365 **Guillaume de MONTCELARD** était chanoine au chapitre de l'église de Brioude. *VERS 1860*

**François de MONTCELARD** fit inscrire ses armes à l'armorial de 1450.







Elles sont sculptées à la clé de voûte de la chapelle Saint Roch de l'église de Saillant où les **MONTCELARD** possédaient sans doute un tombeau.

Ils jouèrent un certain rôle en Forez dans les guerres de religion. L'un d'eux, prisonnier par le baron **des ADRETS** lors de la prise de Montbrison, fut condamné à sauter du haut d'une tour. Il aurait hésité et le cruel baron lui ayant dit que c'était trop de faire deux fois, **MONTCELARD** aurait répondu « je vous le donne en dix ». Cette répartie amusa **des ADRETS** et lui valut la vie sauve.

En 1591, le capitaine **BASSET** reprit la ville d'Ambert aux protestants avec cinq cents hommes d'armes. Il se livra aussi à des représailles dans la région et, après avoir pillé St-Anthème le 15 Juillet, il assiégea **Guillaume de MONTCELARD** dans son petit château. Celui-ci dut se rendre et fut conduit à Ambert. Son neveu **Pierre de LA FARGE** paya une forte rançon pour sa libération. Il mourut cette même année 1591 et fit de son neveu (fils de sa sœur) son héritier par testament.

La famille de **LA FARGE** prit le nom de « **LA FARGE MONTCELARD** » et continua de résider au château. Leurs enfants furent baptisés d'abord à Saillant puis à Eglisolles. **Marc Joseph de LA FARGE MONTCELARD** qui mourut le 09/02/1709 céda ensuite la propriété à sa nièce épouse de **Charles Joseph BOYET DE LA SALLE**. C'est cette famille, qui, pour étayer une fortune chancelante décida de créer la verrerie qui provoqua l'incendie du château. Elle se trouvait au Nord du domaine. La propriété fut ensuite rachetée par la **famille GRANET** fixée à **VIVEROLS** peu avant la révolution.



Sources : GRAHLF et Archives privées